

Nouveau Sénat, nouveaux visages



En renouvelant 114 des 343 sièges qui composent aujourd'hui l'hémicycle, les élections sénatoriales du 21 septembre 2008 ont redessiné le Sénat. La composition de la nouvelle assemblée est le résultat d'une quasi-égalité entre représentation proportionnelle et scrutin majoritaire. Et, pour la première fois depuis la réduction de la durée du mandat sénatorial par la loi de 2003, elle se compose intégralement de sénateurs exerçant un mandat de six ans.

Mais les traits les plus visibles de ce changement restent sans doute la féminisation et le rajeunissement de l'hémicycle. La proportion de femmes est passée de 18 % à 22 %. On compte désormais près de 10 % de sénateurs de moins de 50 ans.

Cinq nouveaux sénateurs et sénatrices ont accepté de livrer, dans les lignes qui suivent, leur vision de l'évolution du Sénat et de leur propre rôle au sein de la Haute Assemblée.

2

Isabelle Pasquet

Sénatrice des Bouches-du-Rhône, groupe communiste, républicain, citoyen et des sénateurs du parti de gauche, membre de la commission des affaires sociales

Les dernières élections sénatoriales ont consacré la féminisation et le rajeunissement de la Haute Assemblée, tendance que je tiens à saluer, même si je crois souhaitable d'aller plus loin. Je pense ainsi que le Sénat doit s'attacher à être perçu par le citoyen comme plus proche de lui, car c'est ce qui peut lui permettre de mieux valoriser son rôle au service de la société et de tempérer un certain nombre de préjugés à son endroit. Dans cet esprit, je crois souhaitable d'alléger un peu l'agenda du sénateur pour lui donner, en tant qu'élu de son département, la possibilité de renforcer le lien entre le Sénat et le citoyen, sur le terrain, dans sa circonscription. Or, aujourd'hui, la multiplicité des projets de loi soumis à notre examen est manifestement incompatible avec ce travail de terrain. Mais peut-être ai-je ce sentiment parce que la plupart des projets de loi examinés par le Sénat depuis l'automne 2008 relevaient de la compétence de la commission des affaires sociales, commission dont je suis membre et dans les travaux de laquelle je me suis pleinement investie, dès mon arrivée au Sénat.

En tant que sénatrice, je porte une très grande responsabilité vis-à-vis du gouvernement, avec lequel je dialogue afin de moduler ses choix et de promouvoir le point de vue des collectivités, en particulier dans un esprit de plus grande justice sociale et de recul de la pauvreté.

Didier Guillaume

Sénateur de la Drôme, groupe socialiste, membre de la commission des affaires économiques

A-t-on vraiment besoin de deux chambres parlementaires ? N'est-ce pas une assemblée d'élus au grand âge et au grand train de vie ? Que n'ai-je entendu à propos du Sénat... et qui tranche singulièrement avec la réalité de cette assemblée ! Car ma première impression, en arrivant ici, fut un sentiment d'émotion et de responsabilité. Par-delà le caractère solennel de ces murs empreints d'histoire, j'ai été saisi par le décalage que je constatais entre l'image – quelque peu dévoyée – de la Haute Assemblée et sa réalité, telle que je la vivais.

J'ai pris la mesure de l'immense travail effectué et du temps passé en commissions, en auditions ou en groupes de travail, bien supérieur à celui passé en séance. Pour être tout à fait honnête, il faut parfois se livrer à quelques acrobaties d'agenda pour suivre le rythme... Le « train de sénateur » est, dans les faits, un train à grande vitesse !

Mon second constat porte sur la qualité des travaux effectués au Sénat, la profondeur de la réflexion qui exige, certes, beaucoup de disponibilité, mais constitue le socle de la valeur ajoutée de cette assemblée. En un trimestre, ma participation à différents groupes de travail et commissions m'a appris beaucoup de choses, m'incitant en retour à faire bénéficier le Sénat, au quotidien, de mon expérience d'authentique homme de collectivités locales.

➔ Françoise Laborde

Sénatrice de la Haute-Garonne, groupe du Rassemblement démocratique et social européen, membre de la commission des affaires culturelles, vice-présidente de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes

Je dresse de mes tout premiers mois en tant que sénatrice un bilan aussi positif qu'éloigné des clichés sur la Haute Assemblée. Tout d'abord, l'organisation du Sénat permet de travailler efficacement, entouré de services à la fois compétents et diligents, prêts à apporter leur aide à la moindre demande, par exemple pour rédiger un amendement. Ensuite, un sénateur peut parfaitement rester quelqu'un de spontané et de simple, même sous les ors de la République, et continuer de marcher à pied ou de prendre le métro, ce qui est mon cas.

J'avais de la Haute Assemblée l'image d'une enceinte où la défense des intérêts des territoires revêtait une importance majeure dans le travail législatif. J'en ai eu la confirmation sans tarder, au travers de l'examen du budget 2009, dans le cadre duquel je suis intervenue sur de multiples sujets et ai reçu, de la part d'élus qui suivent de près l'examen des projets de loi au Sénat, de nombreux commentaires, demandes ou prises de position.

Parmi les enjeux de société qui me passionnent, deux me tiennent particulièrement à cœur : celui de l'égalité homme-femme, cause pour laquelle je milite depuis longtemps et que je continue à servir en tant que vice-présidente de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, et celui de la fin de vie, sujet d'importance cruciale dans une société où l'on vit de plus en plus longtemps.

➔ Hervé Maurey

Sénateur de l'Eure, groupe Union centriste, membre de la commission des affaires économiques

À mon sens, si le Sénat a pour rôle d'examiner les lois et de contrôler le gouvernement, il a pour vocation spécifique de représenter les collectivités, en particulier les communes. C'est un aspect très important qui justifie que sénateurs et députés soient élus selon des modes distincts. Quelle serait en effet l'utilité de deux chambres identiques, dont les parlementaires seraient élus de la même manière ? Pour jouer pleinement son rôle dans l'écriture et l'adoption de la loi, un sénateur doit donc toujours conserver à l'esprit la nécessaire défense des communes. Doit-il plaider en faveur d'une diminution de leur nombre par fusion ? Certainement pas, car la commune est l'échelon de base de la démocratie, de la bonne gestion et du lien social. Je crois beaucoup plus pertinent de mener une réflexion sur l'évolution du « millefeuille administratif » qui compose la France. Nous sommes en effet le seul pays au monde à avoir autant de niveaux administratifs : communes, communautés de communes, pays, départements, régions... Je pense par ailleurs que la volonté affichée de renforcer le parlement doit devenir une réalité. Elle porte en elle l'accroissement de la charge de travail des parlementaires, plaçant de ce fait pour une réflexion profonde sur la question des cumuls de mandats autorisés.

➔ Sophie Joissains

Sénatrice des Bouches-du-Rhône, groupe Union pour un mouvement populaire, membre de la commission des affaires culturelles

Le Sénat connaît une évolution conforme à celle du XXI^e siècle. Il s'est féminisé et enrichi d'une mixité sociale et générationnelle à la fois saine et constructive. En effet, la transmission passe aussi par l'ascenseur générationnel qui, comme le balancier, fait remonter ou redescendre le savoir, les idées et les regards. Ce processus de démocratisation et de proximité, en marche dans notre institution, doit se poursuivre. Le Sénat sera ainsi le garant d'une meilleure adéquation entre le politique et le citoyen, et sera par là même peut-être mieux identifié et compris.

Si l'Assemblée nationale est l'arène où s'expriment « les » volontés du peuple, le Sénat est la « chambre de réflexion de la République ». L'esprit en est différent. Ainsi le Sénat doit-il œuvrer dans un esprit d'équilibre des pouvoirs, de souci des territoires et de pondération dans la prise de décision. Cela lui octroie une position spécifique où l'actualité politique est souvent vue au travers d'autres prismes. Les combats idéologiques s'y poursuivent, mais sont menés différemment, de manière complémentaire.

Le rôle de sénateur est passionnant, mais je ne pourrais le concevoir sans mener, sur le plan local, un véritable travail de proximité. Car c'est du terrain que je retire les idées et les positions que je défends. Amputé de la réalité quotidienne, du vécu des individus, le « politique » n'est plus à mes yeux que théorie. En cela, je suis persuadée de la nécessité du double mandat, local et national.

Si je devais résumer le sens du mandat sénatorial, je dirais qu'être sénateur, c'est conjuguer l'intérêt général, l'intérêt des territoires et celui de la République, à mi-chemin peut-être entre l'Assemblée nationale et le Conseil constitutionnel.